

Communiqué de presse

Montpellier, le 19 mai 2020

La Carsat Languedoc-Roussillon propose une subvention pour aider les TPE, PME et travailleurs indépendants à prévenir le Covid-19 au travail

La branche risques professionnels de la Carsat Languedoc-Roussillon propose depuis le lundi 18 mai, une subvention « Prévention Covid » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à financer des équipements de protection du Covid-19.

Portée par la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), notamment sa gouvernance paritaire (organisations patronales et syndicats de salariés), cette subvention est valable pour des équipements de protection acquis par les entreprises depuis le 14 mars 2020.

Les modalités de la subvention « Prévention Covid »

Disponible depuis le lundi 18 mai, la subvention « Prévention Covid » vise la réduction de l'exposition des salariés et travailleurs indépendants au Covid-19 avec la mise en place des mesures dites « barrières », de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage. Elle permet de financer jusqu'à 50 % de l'investissement effectué par l'entreprise pour s'équiper en matériels permettant d'isoler le poste de travail des salariés exposés au risque sanitaire, de faire respecter les distances entre les collaborateurs et/ou les publics accueillis et en installations permanentes ou temporaires.

Cette subvention concerne les achats ou locations réalisées du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020. L'entreprise pourra faire sa demande et adresser les factures des matériels achetés ou loués spécifiquement (selon la liste du matériel subventionné) jusqu'au 31 décembre 2020. Le montant de la subvention versée par la caisse régionale est limité à 5 000 euros par demande.

L'enveloppe exceptionnelle que la branche AT/MP consacrera à cette subvention se monte à 20 millions d'euros.

Les entreprises trouveront sur le site www.carsat-lr.fr toutes les informations et les conditions d'obtention de cette subvention ainsi que le formulaire de demande en téléchargement, à renvoyer par mail à la Carsat Languedoc-Roussillon.

Les Subventions Prévention TPE : un dispositif de 17 aides créé il y a 8 ans

Les Subventions Prévention TPE sont des aides aux entreprises de moins de 50 salariés pour financer des équipements, des diagnostics ou des formations permettant d'améliorer la prévention dans les petites entreprises. Ces aides permettent de cibler des risques

professionnels majeurs et fréquents : troubles musculosquelettiques, chutes de plain-pied ou de hauteur, cancers professionnels.

Des aides sous forme de « contrats de prévention » sont également proposées aux PME de moins de 200 salariés pour les aider à s'engager dans un projet de prévention des risques professionnels.

[A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon](#)

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

www.carsat-lr.fr



Contact presse :

Elodie Spagnuolo

04 67 12 93 71 / 06 79 15 89 62 / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr